



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2008 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy

Les conseillers Gaétan Ménard et Michel St-Louis sont absents.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

Le greffier adjoint intérimaire, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

03-100-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance du 11 mars 2008. Il est 20 h 07.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-101-08 Ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Chico Levy

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

03-100-08 Ouverture de la séance

03-101-08 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

03-102-08 Adoption de procès-verbaux

4.1 Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de contrats ou de mandats

03-103-08 Conclusion d'un contrat d'assurance responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant et de piste de BMX

03-104-08 Conclusion d'un contrat aux fins d'assurer le contrôle animalier sur le territoire de la Ville

03-105-08 Transaction de fin de contrat - Contrat de services aux fins de la gestion du projet de remplacement du système téléphonique

4.2 Opérations immobilières

03-106-08 Ordre de vendre certains immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, conclusion d'un contrat de services professionnels et désignation d'une personne pour enchérir au nom de la Ville

4.3 Autres sujets

03-107-08 Nomination de signataires pour chèques et effets bancaires

03-108-08 Contribution municipale à la réalisation du bottin des gens d'affaires

47364

- 03-109-08 Participation de membres du conseil aux assises annuelles de l'UMQ
- 03-110-08 Participation de membres du conseil au Tournoi annuel de golf du maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 03-111-08 Annulation de constats
- 03-112-08 Demande de prise en charge du pont situé sur la rue Chaline
- 03-113-08 Demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité de l'ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC
- 03-114-08 Demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité du BARREAU DU QUEBEC
- 03-115-08 Appui à la municipalité de Saint-Clet quant à une demande de subvention au pacte rural 2007-2014
- 03-116-08 Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville et du centre communautaire

5. Finances

5.1 Paiement des comptes

- 03-117-08 Paiement des comptes

5.2 Autres sujets

6. Urbanisme

6.1 Demandes de dérogation mineure

6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 03-118-08 Affichage mural – 490, route de la Cité-des-Jeunes – lot 1 677 709 zone C-132 (zone C*324)
- 03-119-08 Affichage mural – 605-A, route de la Cité-des-Jeunes – lot 1 677 363 zone C-132 (zone C*324)

47365

- 03-120-08 Affichage mural et sur poteaux – 1763, chemin Sainte-Angélique – lot 361-62 zone RC-105 (zone C*202)
- 03-121-08 Affichage mural et sur poteaux – 1780, chemin Sainte-Angélique – lots P350 et P351 zone C-101 (zone C*200)
- 6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 03-122-08 Opération cadastrale dans l'ensemble immobilier situé sur les lots P582 et 583 Phase 2 (Plan-projet)
- 6.5 Conclusion de contrats
- 6.6 Demandes de soumissions
- 6.7 Environnement
- 6.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 6.9 Demandes de nom de rue
 - 03-123-08 Place du Manoir
 - 03-124-08 Ensemble immobilier situé sur les lots P579, P580 et P581
 - 03-125-08 Dernière phase de l'ensemble immobilier « Héritage »
- 6.10 Autres sujets
 - 03-126-08 Engagement du conseil à demander une affectation conservation à la Pinière dans le schéma de la MRC
- 7. Services techniques
 - 7.1 Conclusion de contrats
 - 03-127-08 Conclusion d'un contrat pour l'achat d'un camion Ford E350
 - 03-128-08 Conclusion d'un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits Saddlebrook et de la mise en place de piézomètres

47366

- 03-129-08 Conclusion d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de ventilation au garage municipal
 - 03-130-08 Conclusion d'un contrat pour le balayage des rues pourvues de trottoirs et de bordures dans le noyau villageois pour l'année 2008
 - 03-131-08 Conclusion d'un contrat pour l'acquisition d'une mini-fourgonnette Dodge Grand Caravan 2008
 - 03-132-08 Conclusion d'un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits numéro 2, Sainte-Angélique
 - 03-133-08 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis puis la surveillance de travaux de réhabilitation sur les rues des Plaines, des Pins, de la Bouleraie, montée Labossière et une partie du chemin Saint-Louis
- 7.2 Acceptation de plans
 - 7.3 Réception de travaux
 - 7.4 Demandes de soumissions
 - 03-134-08 Demande de soumissions sur invitation pour les travaux de réhabilitation de sections de trottoirs et l'aménagement de descentes sur une partie du chemin Sainte-Angélique
 - 03-135-08 Demande de soumissions sur invitation pour les travaux de marquage de chaussées 2008
 - 7.5 Autorisation de paiement dans le cadre de décomptes
 - 7.6 Autres sujets
8. Loisirs
- 8.1 Conclusion de contrats
 - 8.2 Demandes de subvention ou octroi d'aide financière
 - 03-136-08 Demande de subvention pour l'organisation de la FETE NATIONALE 2008

47367

03-137-08 Demande subvention pour l'organisation de la FETE
DU CANADA 2008

8.3 Demandes de soumissions

03-138-08 Demande de soumissions publiques pour la
conclusion d'un contrat de construction pour
l'éclairage d'un terrain de soccer/football au parc
Saint-Robert

03-139-08 Demande de soumissions publiques pour la
conclusion d'un contrat de construction de deux
terrains de tennis au Parc Bédard

8.4 Autres sujets

9. Sécurité incendie et sécurité publique

9.1 Conclusion de contrats

9.2 Demandes de soumissions

9.3 Autres sujets

10. Ressources humaines

10.1 Contrats, ententes et politiques

03-140-08 Conclusion d'un contrat de travail entre les salariés
Cols blancs et la Ville pour les années 2006 à 2010

03-141-08 Politique relative au paiement d'une indemnité à la
suite de l'utilisation, par un employé ou un membre
du conseil, de son véhicule personnel en raison de la
non-disponibilité d'un véhicule municipal et du
remboursement de certains frais lors de
déplacements

10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence
d'emploi

03-142-08 Embauche d'un greffier adjoint intérimaire

03-143-08 Embauche de salariés étudiants aux Services
techniques, aux Travaux publics et au Service
d'urbanisme et zonage

47368

- 03-144-08 Embauche assistant à l'agent d'inspection (environnement) (poste contractuel)
- 03-145-08 Embauche d'animateurs en chef au Service des loisirs (postes contractuels)
- 03-146-08 Embauche d'un coordonnateur-animateur à la « Maison des jeunes »

10.3 Autres sujets

11. Règlements et avis de motion

11.1 Règlements

11.2 Avis de motion

- 03-147-08 Avis de motion du règlement numéro 790 décrétant les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, de construction d'un réseau d'égout sanitaire avec une station de pompage ainsi que des travaux de fondation d'une section de rue afin de desservir une portion du parc industriel et un emprunt de 2 300 000 \$
- 03-148-08 Avis de motion du règlement numéro 791 décrétant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 03-149-08 Avis de motion du règlement numéro 792 décrétant l'exécution de travaux sur la rue du Bordelais, entre les rues Stallion et Yearling et un emprunt de 30 000 \$
- 03-150-08 Avis de motion du règlement numéro 793 décrétant l'exécution de travaux sur les rues des Érables et des Feuillus et un emprunt de 55 000 \$
- 03-151-08 Avis de motion du règlement numéro 794 décrétant l'exécution de travaux sur les rues des Explorateurs, des Aventuriers, des Voyageurs, du Défricheur et de la Découverte et un emprunt de 467 000 \$
- 03-152-08 Avis de motion du règlement numéro 795 décrétant l'exécution de travaux sur les rues Hunt et Westwood, et un emprunt de 90 000 \$

47369

- 03-153-08 Avis de motion du règlement numéro 796 décrétant l'exécution de travaux sur la rue des Bouleaux-Blancs, et un emprunt de 155 000 \$
- 03-154-08 Avis de motion du règlement numéro 797 décrétant l'exécution de travaux sur la place Turcotte, et un emprunt de 30 000 \$
- 03-155-08 Avis de motion du règlement numéro 798 décrétant l'exécution de travaux sur les rues de Ramezay (partie), de Versailles (partie), de Lafayette, de Timberlay (partie), de Rochebaron (partie) et de Beauvoir, sur la place de Nantes, et un emprunt de 276 000 \$
- 03-156-08 Avis de motion du règlement numéro 799 décrétant l'exécution de travaux sur la place du Palefrenier et sur la rue Sandmere entre la rue du Bordelais et la place du Maréchal, et un emprunt de 84 000 \$
- 03-157-08 Avis de motion du règlement numéro 800 modifiant le règlement numéro 636 autorisant la conclusion d'un nouveau contrat aux fins de gérer les cotisations des employés au régime de retraite

11.3 Autres sujets

12. Dépôt de documents
13. Période de questions allouée aux membres du conseil
14. Période de questions allouée aux personnes présentes
15. Levée de la séance

03-158-08 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

03-103-08	03-104-08	03-105-08	03-106-08
03-108-08	03-109-08	03-110-08	03-115-08
03-117-08	03-127-08	03-128-08	03-129-08
03-130-08	03-131-08	03-132-08	03-133-08
03-138-08	03-139-08		

Le 11 mars 2008,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

03-102-08 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux des dernières séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Paul Carzoli

D'adopter les procès-verbaux des séances du conseil tenues aux dates ci-dessous :

- [1.] séance ordinaire du 5 février 2008;
- [2.] séance ordinaire du 5 février 2008, ajournée au 12 février 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.1

**CONCLUSION, PROLONGATION,
RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE
CONTRATS OU DE MANDATS****03-103-08 Conclusion d'un contrat
d'assurance responsabilité civile
pour le parc de rouli-roulant et de
piste de BMX**

ATTENDU QUE le contrat d'assurance responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant et la piste de BMX vient à échéance le 1er mai 2008;

ATTENDU la proposition de renouvellement reçue de l'assureur par l'entremise du courtier BF LORENZETTI & ASSOCIES INC.;

ATTENDU QUE les articles 573 et 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion du présent contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

De conclure un contrat d'assurance pour la période du 1er mai 2008 au 1er mai 2009 aux fins de couvrir la responsabilité de la Ville à l'égard de tout parc de rouli-roulant et pistes de BMX.

D'autoriser une dépense maximale de 3 270 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.420 du fonds général.

D'autoriser le directeur général et greffier intérimaire à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-104-08 Conclusion d'un contrat aux fins
d'assurer le contrôle animalier
sur le territoire de la Ville**

ATTENDU QUE le contrat visant le contrôle animalier se termine le 31 mars 2008 ;

47372

ATTENDU QUE l'entreprise CONTROLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES propose de renouveler le contrat pour la prochaine année suivant les mêmes conditions que celles actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion d'un contrat de services de gré à gré dans le présent cas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat de services avec l'entreprise CONTROLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES pour assurer le contrôle animalier sur le territoire de la Ville pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 inclusivement.

Les modalités inscrites au contrat auront notamment pour effet de prévoir le paiement d'un tarif mensuel de 1 200 \$, plus taxes, par la Ville. Ce tarif inclut un service de l'entreprise sur une base de 24 h sur 24 et un maximum de huit (8) interventions comme définies au contrat.

De désigner CONTROLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES à titre d'autorité compétente au sens du règlement municipal numéro 600.

D'autoriser le directeur général et greffier intérimaire à signer le contrat à intervenir.

D'autoriser une dépense maximale pour l'année 2008 de 12 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.290.00.451 du fonds général afin de payer le coût des services retenus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47373

**03-105-08 Transaction de fin de contrat -
Contrat de services aux fins de la
gestion du projet de
remplacement du système
téléphonique**

ATTENDU la résolution numéro 05-174-07 de la Ville accordant à la consultante un contrat de services de 22 539,31 \$ en raison de son expertise en matière de téléphonie;

ATTENDU QUE la consultante a déjà réalisé une partie du contrat mentionné au paragraphe ci-dessus;

ATTENDU QUE les deux parties s'entendent pour signer une transaction de fin de contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer une transaction avec Madame JOHANNE CHAYER afin de mettre fin au contrat de service autorisé par la résolution numéro 05-174-07.

Cette transaction prévoira notamment le paiement d'une facture finale au montant de 1 947,09 \$, à même le poste budgétaire 02.190.00.721.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.2**OPERATIONS IMMOBILIERES****03-106-08 Ordre de vendre certains
immeubles pour défaut de
paiement des taxes municipales,
conclusion d'un contrat de
services professionnels et
désignation d'une personne pour
enchérir au nom de la Ville**

ATTENDU les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

47374

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion d'un contrat de services professionnels de gré à gré dans le présent cas;

ATTENDU QUE l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de nommer une personne pour enchérir et acquérir les immeubles mis en vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De recevoir et d'accepter l'état des immeubles sur lesquels les taxes ou les droits de mutations imposés pour l'année 2006 n'ont pas été payés, en tout ou en partie. Les frais de vente, d'arrérages et les intérêts en date de la vente devront être ajoutés à l'état déposé par le greffier adjoint intérimaire et joint en annexe A.

D'ordonner au directeur général et greffier intérimaire, conformément à l'article 551 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre à l'enchère publique les immeubles listés à l'état précédemment accepté, à la salle des délibérations du conseil, le 5 juin 2008 à 10 h.

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme RANCOURT, LEGAULT & ST-ONGE afin de réaliser toutes les procédures nécessaires à la vente des immeubles.

De désigner la trésorière adjointe, ou à défaut la technicienne à la taxation, pour enchérir et acquérir des immeubles au nom de la Ville lors de la vente pour non-paiement de taxes le 5 juin 2008.

D'autoriser une dépense maximale de 7 000 \$, taxes comprises, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.412 du fonds général pour payer les services professionnels de la firme ci-dessus mentionnée et les frais de publication des avis requis par la loi préalablement à la vente des immeubles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3

AUTRES SUJETS**03-107-08 Nomination de signataires pour chèques et effets bancaires**

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

Que les affaires bancaires de la VILLE DE SAINT-LAZARE (ci-après appelée « la Ville »), soient transigées à la BANQUE NATIONALE DU CANADA (ci-après appelée « la Banque ») et que le maire, monsieur PAUL CARZOLI et la trésorière et directrice générale adjointe – services administratifs, madame BRIGITTE BONIN sont autorisés à signer tout document relatif à l'ouverture du compte de la Ville.

Que la Banque est autorisée à payer et à accepter tous chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés pour la Ville conjointement par le maire monsieur PAUL CARZOLI et la trésorière et directrice générale adjointe – services administratifs, madame BRIGITTE BONIN et de plus, à accepter en dépôt aux billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets endossés pour et au nom de la Ville par ces mêmes personnes ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE » ou toute autre mention équivalente.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire monsieur PAUL CARZOLI, le conseiller monsieur MICHEL ST-LOUIS soit et est autorisé par le conseil à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la trésorière et directrice générale adjointe – services administratifs, madame BRIGITTE BONIN, le directeur général et greffier intérimaire, monsieur MARTIN NADON, soit et est autorisée par le conseil à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville.

Que la Banque devra présumer l'absence ou l'incapacité d'agir du maire monsieur PAUL CARZOLI, lorsque les effets négociables de la Ville porteront les signatures du conseiller monsieur MICHEL ST-LOUIS et de la trésorière et directrice générale adjointe – services administratifs, madame BRIGITTE BONIN.

Que la Banque devra présumer l'absence ou l'incapacité d'agir de la trésorière et directrice générale adjointe – services administratifs, madame BRIGITTE BONIN, lorsque les effets négociables de la Ville porteront les signatures du

47376

maire monsieur PAUL CARZOLI et du directeur général et greffier intérimaire, monsieur MARTIN NADON.

Que tous les effets, conventions, actes et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que ci-dessus stipulé seront valides et lieront la Ville.

Que communication de la présente soit donnée à la Banque et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis à l'effet contraire soit donné à la Banque.

De rescinder la résolution numéro 12-546-05.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-108-08 Contribution municipale à la réalisation du bottin des gens d'affaires
--

ATTENDU QUE le conseil contribue à la promotion des services offerts à la population en participant à la réalisation du bottin des entreprises de la Ville;

ATTENDU QUE l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-LAZARE (AGASL) désire réaliser une nouvelle édition du bottin;

ATTENDU QUE les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* reconnaissent la compétence de la Ville en matière de développement économique et autorisent la contribution financière ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser l'achat de pages pour la promotion des services offerts à la population et l'achat de la couverture du bottin des entreprises de Saint-Lazare.

47377

D'autoriser une dépense maximale de 8 500 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire numéro 0.620.00.999 du fonds général. Celle-ci sera payable directement à l'entreprise qui réalisera l'impression du bottin après réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité.

03-109-08 Participation de membres du conseil aux assises annuelles de l'UMQ
--

ATTENDU QUE certains membres du conseil souhaitent participer aux assises annuelles de l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ) où les sujets suivants seront notamment abordés lors des ateliers :

- [1.] La Stratégie gouvernementale de développement durable;
- [2.] Les défis de l'emploi pour les municipalités face à la pénurie de main-d'œuvre et ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser l'inscription de BRIGITTE ASSELIN, de MICHEL ST-LOUIS et de GAËTAN MENARD aux assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront au CENTRE DES CONGRES DE QUEBEC les 24, 25 et 26 avril 2008.

D'autoriser le paiement ou le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement aux membres du conseil ci-dessus en raison de leur participation aux assises annuelles de l'UMQ, sous réserve d'un montant maximal de 2 500 \$ par participant et de la présentation d'un état détaillé accompagné de pièces justificatives.

D'autoriser une dépense maximale de 7 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.311 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

47378

03-110-08 Participation de membres du conseil au Tournoi annuel de golf du maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

ATTENDU QUE certains membres du conseil souhaitent participer au Tournoi annuel de golf du maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot où tous les profits amassés seront investis dans la modernisation des services et équipements pour leur jeunesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser l'inscription de BRIGITTE ASSELIN, de MICHEL ST-LOUIS et de GAËTAN MENARD au Tournoi annuel de golf du maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui se tiendra au Club de Golf Île-Perrot le 16 juin 2008.

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 175 \$ par participant pour le golf et le souper pour messieurs St-Louis et Ménard et de 60 \$ pour le souper seulement pour madame Asselin.

D'autoriser une dépense maximale de 410 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.311 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-111-08 Annulation de constats

ATTENDU QUE la cour municipale régionale à ce jour n'a jamais réussi à exécuter quelque décision que ce soit ou à obtenir paiement de quelque constat d'infraction que ce soit de la part de madame Bose;

ATTENDU QUE la situation visée par les constats est maintenant réglée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De confirmer à la cour municipale régionale la fermeture des dossiers suivants:

[1.] Ville de Saint-Lazare c. Construction Roland Bédard inc.

- a) Constat SL07-00336 pour un montant d'amende de 420 \$;
- b) Constat SL07-00342 pour un montant d'amende de 420 \$;
- c) Constat SL07-00374 pour un montant d'amende de 420 \$;
- d) Constat SL07-00377 pour un montant d'amende de 420 \$;
- e) Constat SL07-00378 pour un montant d'amende de 420 \$;

[2.] Ville de Saint-Lazare c. Aumita Bose

- a) Constat SL07-00341 pour un montant d'amende de 420 \$;
- b) Constat SL07-00344 pour un montant d'amende de 420 \$;
- c) Constat SL07-00379 pour un montant d'amende de 420 \$;
- d) Constat SL07-00380 pour un montant d'amende de 420 \$;
- e) Constat SL07-00381 pour un montant d'amende de 420 \$;

[3.] Constat S.Q. pour un montant de 141 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-112-08 Demande de prise en charge du pont situé sur la rue Chaline
--

ATTENDU le décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 par lequel le GOUVERNEMENT DU QUEBEC a pris en charge la gestion de tous les ponts municipaux de l'ensemble des municipalités comptant moins de 100 000 habitants;

ATTENDU QUE le pont municipal situé sur la rue Chaline et traversant la rivière Quinchien ne figure pas sur la liste des ponts pris en charge par le GOUVERNEMENT DU QUEBEC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

47380

De demander au GOUVERNEMENT DU QUEBEC de prendre en charge la gestion du pont situé sur la rue Chaline à Saint-Lazare, ce dernier répondant aux critères d'admissibilité établis au décret 1176-2007.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-113-08 Demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité de l'ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC
--

ATTENDU QUE tous les membres de l'ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC doivent souscrire à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle, sauf s'ils peuvent bénéficier d'une exemption conformément à l'article 1 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes*;

ATTENDU QUE la directrice et la chargée de projets du Service d'urbanisme et zonage sont membres de l'ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC et sont professionnellement au service exclusif de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De déclarer, aux fins du règlement ci-dessus mentionné, que :

- [1.] mesdames ANNIE LEVESQUE et JOSEE TURGEON, urbanistes, sont couvertes par la police d'assurance responsabilité générale de la Ville;
- [2.] la Ville se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que mesdames LEVESQUE et TURGEON peuvent encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de leurs fonctions.

La déclaration ci-dessus demeure en vigueur tant que mesdames Lévesque et Turgeon demeureront à l'emploi de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

47381

**03-114-08 Demande d'exemption au fonds
d'assurance responsabilité du
BARREAU DU QUEBEC**

ATTENDU QUE tous les membres du BARREAU DU QUEBEC doivent souscrire à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle, sauf s'ils peuvent bénéficier d'une exemption conformément à l'article 2 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier intérimaire et le greffier adjoint intérimaire sont membres du Barreau et sont professionnellement au service exclusif de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Brigitte Asselin

De déclarer, aux fins du règlement ci-dessus mentionné, que la Ville de Saint-Lazare se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Mes MARTIN NADON et PIERRE-LUC GIGNAC dans l'exercice de leurs fonctions à la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-115-08 Appui à la municipalité de
Saint-Clet quant à une demande
de subvention au pacte rural
2007-2014**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clet désire présenter une demande de subvention au pacte rural 2007-2014 afin de procéder à des travaux de gestion forestière et de contrôle d'érosion dans la Pinière de Saint-Lazare de manière à assurer la pérennité de la vocation récréo-touristique et environnementale des lieux;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare et la municipalité de Saint-Clet sont copropriétaires de ladite Pinière;

47382

ATTENDU QU' à titre de copropriétaire, une participation financière de la ville de Saint-Lazare équivalente à 25% du coût du projet sans dépasser 10 000\$ est prévue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Brigitte Asselin

D'appuyer la démarche de la municipalité de Saint-Clet visant la présentation d'une demande de subvention au pacte rural 2007-2014 afin de procéder à des travaux de gestion forestière et de contrôle d'érosion dans la Pinière de Saint-Lazare de manière à assurer la pérennité de la vocation récréo-touristique et environnementale des lieux.

D'autoriser une dépense équivalente à 25% du coût du projet sans dépasser 10 000 \$ à même le poste budgétaire 02.690.00.600.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-116-08 Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville et du centre communautaire
--

ATTENDU QUE le conseil considère judicieux de modifier les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et du centre communautaire;

ATTENDU QUE le nouveau contrat de travail signé avec les salariés cols blancs prévoit notamment une telle modification;

ATTENDU QUE la modification des heures d'ouverture de ces bureaux entraîne également la modification des heures de travail de certains salariés non soumis à ce contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

De modifier les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et du centre communautaire de la façon suivante :

47383

- à compter du 7 avril 2008, les heures d'ouverture de ces bureaux seront désormais de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer tout document constatant les modifications des horaires de travail des salariés non soumis au contrat de travail entre les salariés cols blancs et la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

03-117-08 Paiement des comptes

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 2 en date du 28 février 2008	1 779 836,37 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 2 en date du 25 février 2008	273 177,95 \$
TOTAL	2 053 014,32\$

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. URBANISME

6.1 DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

6.2 DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.1 et 6.2.

6.3

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

03-118-08 Affichage mural – 490, route de la Cité-des-Jeunes – lot 1 677 709 zone C-132 (zone C*324)

- ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 12 février 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à l'affichage du bâtiment commercial situé au 490, route de la Cité-des-Jeunes;
- ATTENDU QUE le propriétaire du commerce de vente de véhicules d'occasion désire identifier son commerce en installant une affiche rattachée au bâtiment;
- ATTENDU QUE l'enseigne consiste en fait au remplacement du « plexiglass » dans le boîtier existant;
- ATTENDU la présence de plusieurs enseignes sur cette propriété commerciale, les membres du comité recommandent qu'un plan d'ensemble d'affichage soit présenté afin de s'assurer que les objectifs applicables à l'affichage soient rencontrés soit :
- [1.] s'assurer d'une harmonisation dans le style, la localisation, les matériaux et les couleurs de l'affichage;
 - [2.] favoriser la mise en commun des enseignes afin de créer une harmonie au niveau de l'ensemble de l'affichage.
- ATTENDU QU' en tenant compte de ce qui précède, le CCU recommande au conseil de refuser le PIIA tel que présenté relativement à l'affichage;

47385

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'entériner la recommandation du CCU et de refuser le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 624-2 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-119-08 Affichage mural – 605-A, route de la Cité-des-Jeunes – lot 1 677 363 zone C-132 (zone C*324)
--

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 12 février 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à l'affichage du bâtiment commercial situé au 605-A, route de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU QUE le propriétaire du commerce de vente au détail désire identifier son commerce en installant une affiche rattachée au bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent :

- [1.] que le boîtier existant, qui servait pour l'affichage du commerce précédent, soit conservé et qu'il soit utilisé pour l'installation de la nouvelle enseigne pour que la dimension de l'affichage soit proportionnelle à la longueur de la façade du bâtiment;

ATTENDU QU' en tenant compte de cette recommandation, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que présenté relativement à l'installation d'une enseigne murale;

47386

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 624-2 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-120-08 Affichage mural et sur poteaux –
1763, chemin Sainte-Angélique –
lot 361-62 zone RC-105
(zone C*202)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 12 février 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à l'affichage du bâtiment commercial situé au 1763, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent identifier leur commerce et la bannière à laquelle ils appartiennent en installant une affiche rattachée au bâtiment ainsi qu'une autre qui sera installée sur la structure existante;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent que :

[1.] les enseignes soient dotées d'un fond blanc texturé afin qu'elles s'harmonisent avec l'affiche existante du centre de conditionnement;

ATTENDU QU' en tenant compte de ce qui précède, le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA tel que présenté relativement à l'affichage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

47387

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 624-2 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-121-08 Affichage mural et sur poteaux –
1780, chemin Sainte-Angélique –
lots P350 et P351 zone C-101
(zone C*200)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 12 février 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à l'affichage du bâtiment commercial situé au 1780, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE les propriétaires du commerce de vente au détail désirent installer deux enseignes soit : une enseigne apposée sur le bâtiment ainsi qu'une autre détachée du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne détachée ne respecte pas l'objectif qui est d'assurer une harmonisation dans le style, la localisation et les matériaux;

ATTENDU QUE l'emplacement prévu n'est pas sécuritaire car l'enseigne se trouve dans le champ de visibilité des automobilistes désirant sortir du stationnement et que de plus il n'y a pas d'harmonisation avec les caractéristiques architecturales du bâtiment et le type d'éclairage proposé ne répond pas aux critères applicables;

ATTENDU QU' en tenant compte de ce qui précède, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que présenté concernant l'affichage mural seulement et le refus de l'enseigne sur poteaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour l'affichage mural et de refuser l'enseigne sur poteaux de la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 624-2 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.4**PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

03-122-08	Opération cadastrale dans l'ensemble immobilier situé sur les lots P582 et 583 Phase 2 (Plan-projet)
------------------	---

ATTENDU QUE selon le Règlement de lotissement numéro 561, lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit céder à la Ville, au choix de cette dernière, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain équivalant à 10 % ou effectuer le paiement d'une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE la phase 2 du projet de lotissement représente une superficie totale de terrain de 154 589,20 mètres carrés;

ATTENDU QUE les propriétaires doivent céder à la Ville, une superficie de terrain de 15 458,92 mètres carrés;

ATTENDU QU' il y a un crédit accumulé pour la phase I de 5 517,20 mètres carrés;

ATTENDU QUE les propriétaires doivent également céder une superficie de 9 941,72 mètres carrés, relativement à une opération cadastrale pour les lots P582 et P583 (plan-projet préparé par LOUIS BOUDREAU, ARPENTEUR-GEOMETRE, en date du 26 février 2008, minute 12966, dossier B03-238);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Brigitte Asselin

D'exiger la cession, à des fins de parcs et de terrains de jeux, des deux (2) lots situés à l'entrée du projet, identifiés au plan comme étant un « parc » et totalisant une superficie de 9 971,40 m², tel que montré au plan-projet préparé par LOUIS BOUDREAU, ARPENTEUR-GEOMETRE, en date du 26 février 2008, minute 12966, dossier B03-238.

De mandater la firme BELLIVEAU, SAUVE, ROY, NOTAIRES à préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Saint-Lazare et le propriétaire quant aux lots à être cédés.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer et exécuter l'acte de cession ci-dessus mentionné pour et au nom de la Ville.

Le coût des services professionnels de Me Roy et les frais de publication de l'acte au bureau de la publicité des droits sont à la charge des cédants.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.5	CONCLUSION DE CONTRATS
6.6	DEMANDES DE SOUMISSIONS
6.7	ENVIRONNEMENT
6.8	DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.5, 6.6, 6.7 et 6.8.

6.9 DEMANDES DE NOM DE RUE

03-123-08 Place du Manoir

ATTENDU QUE	des démarches sont en cours afin de municipaliser une rue existante (lot 495-1);
ATTENDU QU'	un nom doit être choisi pour désigner cette rue;
ATTENDU QU'	il est recommandé de suivre la thématique de ce secteur;

47390

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter le nom suivant pour désigner cette voie de communication soit :

Place du Manoir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-124-08 Ensemble immobilier situé sur les
lots P579, P580 et P581**

ATTENDU QUE la table de travail a analysé une demande pour nommer les
rues dans le nouvel ensemble immobilier situé sur les lots
P579, P580 et P581;

ATTENDU QUE les races de chevaux ont été choisies par les promoteurs
comme thématique pour désigner ces nouvelles rues;

ATTENDU QUE les promoteurs ont soumis une liste de suggestions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter les noms proposés par les promoteurs pour nommer les nouvelles
voies de communication soit :

- [1.] Rue du Salerne
- [2.] Rue de l'Ardennais
- [3.] Rue de l'Andelou
- [4.] Rue du Poitevin
- [5.] Rue du Comtois

Résolution adoptée à l'unanimité.

47391

**03-125-08 Dernière phase de l'ensemble
immobilier « Héritage »**

ATTENDU QUE la table de travail a analysé une demande pour nommer la rue dans la dernière phase de l'ensemble immobilier « Héritage » situé sur le lot P283;

ATTENDU la thématique utilisée dans ce secteur pour désigner les rues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter le nom proposé pour nommer la nouvelle voie de communication soit :

Rue de la Tradition

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.10 AUTRES SUJETS

**03-126-08 Engagement du conseil à
demander une affectation
conservation à la Pinière dans le
schéma de la MRC**

ATTENDU la résolution no 09-431-05 autorisant la présentation d'une demande d'autorisation auprès du MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS en vue de la construction d'un nouveau terrain de baseball au parc municipal;

ATTENDU QUE ce projet entraînera une perte de milieu humide (tourbière) évaluée à 0,8 ha;

ATTENDU QUE suivant un rapport présenté par la firme ALLIANCE ENVIRONNEMENT, cette tourbière ne possède pas une grande valeur écologique;

47392

- ATTENDU QUE la caractérisation du territoire réalisée par la firme GENIVAR a démontré la présence de trois autres tourbières sur le territoire urbanisé de Saint-Lazare, totalisant plus de 21 ha de terrain dont 13,5 ha forment la TOURBIERE-DU-BORDELAIS pour laquelle la Ville procède actuellement à sa mise en valeur;
- ATTENDU QUE de ce fait, le facteur de rareté ne constitue pas un obstacle à la perte de la tourbière située sur l'emplacement du nouveau terrain de baseball;
- ATTENDU QUE pour compenser la perte de 0,8 ha de milieux humides la Ville doit procéder à la conservation d'une superficie équivalente de milieu terrestre à bon potentiel écologique;
- ATTENDU QUE la caractérisation du territoire a également démontré que le territoire constituant la Pinière de Saint-Lazare, dont la superficie est évaluée à 218 ha, est un milieu terrestre de valeur écologique élevée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De s'engager auprès du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS à présenter d'ici les 12 prochains mois, une demande à la MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES afin que son schéma d'aménagement soit amendé de manière à protéger la valeur écologique de la Pinière de Saint-Lazare.

D'informer le MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS que cette protection de 218 ha de milieux terrestre sera utilisée en compensation des pertes de milieux humides pour les besoins municipaux dont entre autres pour la réalisation du nouveau terrain de baseball. Ladite compensation devant être soumise à l'examen du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS dans le cadre de projets futurs assujettis à l'article 22 de la LQE.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 CONCLUSION DE CONTRATS

03-127-08 Conclusion d'un contrat pour l'achat d'un camion Ford E350

ATTENDU la résolution numéro 02-069-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion E350 pour les besoins du Service de Travaux publics en matière d'équipement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De céder le camion Ford, modèle E350, année 1988, pour une somme de 400 \$, plus taxes, à la compagnie AVANTAGE FORD INC. et de conclure un contrat d'acquisition d'un camion Ford E350 avec cette même compagnie.

D'autoriser le paiement du coût total d'achat, déduction faite de l'échange et compte tenu de l'ajustement des taxes, soit 49 559,27 \$, sur réception du camion.

La dépense ci-dessus autorisée sera financée à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.700 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-128-08 Conclusion d'un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits Saddlebrook et de la mise en place de piézomètres
--

ATTENDU la résolution numéro 02-071-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits Saddlebrook et de la mise en place de piézomètres;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues par la firme TECHNOREM, la compagnie FORAGE METROPOLITAIN INC. a

47394

présenté la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 97 238,42 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat avec la compagnie FORAGE METROPOLITAIN INC., plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant à 97 238,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits Saddlebrook et de la mise en place de piézomètres.

D'autoriser une dépense maximale de 98 000,00 \$ à même le surplus accumulé aux fins de payer les coûts de reconstruction.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-129-08 Conclusion d'un contrat pour la
fourniture et l'installation d'un
nouveau système de ventilation
au garage municipal**

ATTENDU la résolution numéro 02-067-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de ventilation au garage municipal, suite à une inspection de la CSST;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues par la firme de consultants LAPORTE EXPERTS CONSEILS, la compagnie J.P. LESSARD CANADA INC. a présenté la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 64 677,00 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

De conclure un contrat avec la compagnie J.P. LESSARD CANADA INC., plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant à 64 677,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de ventilation au garage municipal.

47395

D'autoriser une dépense maximale de 67 000,00\$ à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.700 du fonds général aux fins de payer les coûts de fourniture et d'installation du système.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-130-08 Conclusion d'un contrat pour le balayage des rues pourvues de trottoirs et de bordures dans le noyau villageois pour l'année 2008
--

ATTENDU la résolution numéro 02-072-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour le balayage des rues pourvues de trottoirs et de bordures dans le noyau villageois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat avec la compagnie TRANSPORT DUPRE INC., plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant au taux horaire de 94,82 \$ taxes incluses, pour la location d'un balai mécanique de type aspirateur pour le nettoyage de rues pour l'année 2008.

D'autoriser une dépense maximale de 19 500,00 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.459 du fonds général aux fins de payer les coûts de location.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-131-08 Conclusion d'un contrat pour l'acquisition d'une mini-fourgonnette Dodge Grand Caravan 2008
--

ATTENDU la résolution numéro 02-068-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour l'acquisition d'une mini-fourgonnette Dodge Grand Caravan pour les besoins du Service de Travaux publics en matière d'équipement ;

47396

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat avec la compagnie EXCELLENCE DODGE CHRYSLER VAUDREUIL, plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant à 29 032,04 \$ taxes incluses, pour l'acquisition d'une mini-fourgonnette Dodge Grand Caravan pour les besoins du Service de Travaux publics en matière d'équipement.

D'autoriser une dépense maximale de 30 000,00 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.700 du fonds général aux fins de payer les coûts d'acquisition.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-132-08 Conclusion d'un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits numéro 2, Sainte-Angélique

ATTENDU la résolution numéro 02-070-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour l'exécution des travaux de reconstruction du puits d'alimentation en eau potable, numéro 2, Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues par la firme TECHNOREM, la compagnie FORAGE METROPOLITAIN INC. a présenté la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 81 697,23 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

De conclure un contrat avec la compagnie FORAGE METROPOLITAIN INC. plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant à 81 697,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du puits d'alimentation en eau potable, numéro 2, Sainte-Angélique.

47397

D'autoriser une dépense maximale de 83 000,00 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.413.00.700 du fonds général aux fins de payer les coûts de reconstruction.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-133-08	Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis puis la surveillance de travaux de réhabilitation sur les rues des Plaines, des Pins, de la Bouleraie, montée Labossière et une partie du chemin Saint-Louis
------------------	---

ATTENDU la compétence de la Ville en matière de sécurité, de transport, de voirie, selon les articles 4 et 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion d'un contrat de services de gré à gré dans le présent cas;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat de services professionnels d'un montant de 19 500 \$, taxes non comprises avec la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis puis la surveillance de travaux de réhabilitation sur les rues des Plaines, des Pins, de la Bouleraie, montée Labossière et une partie du chemin Saint-Louis.

D'autoriser une dépense maximale de 22 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.700 du fonds général afin de payer le coût des services professionnels ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 ACCEPTATION DE PLANS
7.3 RECEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 7.2 et 7.3.

7.4 DEMANDES DE SOUMISSIONS

<p>03-134-08 Demande de soumissions sur invitation pour les travaux de réhabilitation de sections de trottoirs et l'aménagement de descentes sur une partie du chemin Sainte-Angélique</p>
--

ATTENDU QUE le conseil désire procéder aux travaux de réhabilitation de sections de trottoirs et l'aménagement de descentes sur une partie du chemin Sainte-Angélique donnant accès aux personnes handicapées;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats par la Ville;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, les travaux pour effectuer la baissière de trottoirs impliqueront une dépense de moins de 100 000 \$ en référence aux tranches de montants prévus à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De demander des soumissions auprès des compagnies ci dessous listées pour les travaux de réhabilitation de sections de trottoirs et l'aménagement de descentes sur une partie du chemin Sainte Angélique, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- [1.] ALI EXCAVATION INC.;
- [2.] PAVAVE LA CITE B.M. INC.;
- [3.] PAVAGES VAUDREUIL LTEE;
- [4.] CIMENTS LAVALLEE LTEE.

47399

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 20 mars 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-135-08 Demande de soumissions sur invitation pour les travaux de marquage de chaussées 2008
--

ATTENDU QUE le conseil désire procéder aux travaux de marquage de chaussée 2008;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats par la Ville;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, les travaux pour effectuer les travaux de marquage de chaussées 2008 impliqueront une dépense de moins de 100 000 \$ en référence aux tranches de montants prévus à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De demander des soumissions auprès des entreprises ci-dessous listées pour les travaux de marquage de chaussées 2008 conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- [1.] DURALIGNE INC.;
- [2.] LIGNES BLANCHES DRUMMOND INC.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 20 mars 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47400

- 7.5 **AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE DECOMPTES**
- 7.6 **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 7.5 et 7.6.

8. LOISIRS

- 8.1 **CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

- 8.2 **DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE FINANCIERE**

03-136-08 Demande de subvention pour l'organisation de la FETE NATIONALE 2008

ATTENDU QUE la Ville, avec la participation d'organismes de loisirs, a l'intention de mettre sur pied un programme d'activités pour la FETE NATIONALE DU QUEBEC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à demander une subvention auprès du MOUVEMENT NATIONAL DES QUEBECOIS ET QUEBECOISES pour l'organisation de la FETE NATIONALE le 24 juin 2008.

Adoptée à l'unanimité.

03-137-08 Demande subvention pour l'organisation de la FETE DU CANADA 2008
--

ATTENDU QUE la Ville, avec la participation d'organismes de loisirs, a l'intention de mettre sur pied un programme d'activités pour la FETE DU CANADA 2008;

47401

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à demander une subvention pour l'organisation de la FETE DU CANADA le 1er juillet 2008.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

DEMANDES DE SOUMISSIONS

03-138-08	Demande de soumissions publiques pour la conclusion d'un contrat de construction pour l'éclairage d'un terrain de soccer/football au parc Saint-Robert
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 02-076-08 par laquelle le conseil conclut un contrat de services professionnels avec la firme GENIVAR aux fins de la préparation des plans et devis des travaux de construction d'un système d'éclairage au parc Saint-Robert;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De procéder à une demande de soumissions publiques pour la conclusion d'un contrat de construction pour l'éclairage d'un terrain de soccer/football au parc Saint-Robert, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes*.

Sous réserve de l'émission d'un addenda, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus devront être déposées avant 10 h le jeudi 27 mars 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

47402

D'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

03-139-08	Demande de soumissions publiques pour la conclusion d'un contrat de construction de deux terrains de tennis au Parc Bédard
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 02-075-08 par laquelle le conseil conclut un contrat de services professionnels avec la firme CDGU INC. aux fins de la préparation des plans et devis des travaux de construction de deux terrains de tennis au Parc Bédard;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De procéder à une demande de soumissions publiques pour la conclusion d'un contrat de construction de deux terrains de tennis au Parc Bédard, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes*.

Sous réserve de l'émission d'un addenda, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus devront être déposées avant 10 h le jeudi 10 avril 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

D'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8.4 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE

- 9.1 CONCLUSION DE CONTRATS**
- 9.2 DEMANDES DE SOUMISSIONS**
- 9.3 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES

03-140-08 Conclusion d'un contrat de travail entre les salariés Cols blancs et la Ville pour les années 2006 à 2010
--

ATTENDU QU' à la suite des négociations tenues entre les porte-parole de l'employeur et des salariés membres de l'unité syndicale des Cols blancs, une entente est intervenue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De ratifier le texte de la convention collective fixant les conditions de travail des salariés représentés par le SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4397, portant la date du 5 février 2008 au pied de page.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer le texte de la convention.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47404

03-141-08 Politique relative au paiement d'une indemnité à la suite de l'utilisation, par un employé ou un membre du conseil, de son véhicule personnel en raison de la non-disponibilité d'un véhicule municipal et du remboursement de certains frais lors de déplacements

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare ne dispose pas actuellement d'une politique quant au paiement d'une indemnité à la suite de l'utilisation, par un employé, ou par un membre du conseil, de son véhicule personnel en raison de la non-disponibilité d'un véhicule municipal et du remboursement de certains frais lors de déplacements;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter d'une telle politique pour ses membres ainsi que pour les employés non autrement visés par une disposition à cet effet dans une entente de travail ou une convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'adopter la politique relative au paiement d'une indemnité à la suite de l'utilisation, par un employé ou un membre du conseil, de son véhicule personnel en raison de la non-disponibilité d'un véhicule municipal et du remboursement de certains frais, laquelle est jointe en annexe B.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47405

10.2

***NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES,
EMBAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI***

**03-142-08 Embauche d'un greffier adjoint
intérimaire**

ATTENDU QUE la directrice générale et la greffière seront respectivement en congé sans solde et en congé de maternité au cours du mois de mars 2008;

ATTENDU l'embauche récente du directeur général et greffier intérimaire par la résolution 02-098-08;

ATTENDU QU' un comité de sélection recommande l'embauche de la personne ci-dessous à titre de greffier adjoint intérimaire;

ATTENDU le pouvoir délégué aux membres de la direction générale par le règlement numéro 635 relativement à l'embauche d'employés entre les séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De confirmer l'embauche de monsieur PIERRE-LUC GIGNAC à titre de greffier adjoint intérimaire à compter du lundi 3 mars 2008, et ce, pour une durée indéterminée mais ne pouvant excéder le 27 mars 2009.

Les conditions de travail de monsieur Gignac sont celles prévues au contrat préparé à cette fin et portant la date du 12 mars 2008 au pied de page.
D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer le contrat de travail ci-dessus.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47406

03-143-08 Embauche de salariés étudiants aux Services techniques, aux Travaux publics et au Service d'urbanisme et zonage

ATTENDU les diverses offres d'emploi parues récemment aux fins de l'embauche d'étudiants pour les besoins des Services techniques, des Travaux publics et du Service d'urbanisme et zonage pendant la période estivale;

ATTENDU les recommandations de chacun des directeurs des services concernés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'embaucher les personnes suivantes pour occuper les postes réservés à des salariés étudiants dans les différents services ci-dessous selon les taux horaires inscrits conformément à la politique salariale adoptée par la résolution numéro 02-082-08:

Nom	Service	Date de début et date de fin anticipée	Taux horaire
Mathieu Gendron-Celebre	Techniques	12 mai au 31 décembre 2008 (672 heures au total)	12,50 \$
Jean-François Brunet	Urbanisme et zonage	14 avril au 2 octobre 2008 (700 heures au total)	12,50 \$
Olivier Langevin	Travaux publics	12 mai au 26 septembre 2008	9,75 \$
Sébastien Rozon	Travaux publics	12 mai au 26 septembre 2008	9,75 \$

Les autres conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47407

**03-144-08 Embauche assistant à l'agent
d'inspection (environnement)
(poste contractuel)**

ATTENDU l'offre d'emploi parue récemment aux fins de l'embauche
d'un assistant à l'agent d'inspection (environnement);

ATTENDU les recommandations de Francine Parent, directrice
adjointe du service d'urbanisme et zonage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'embaucher monsieur BERNARD ST-JEAN pour occuper le poste d'assistant à
l'agent d'inspection (environnement) à compter du 17 mars 2008, et ce, pour
une période indéterminée mais ne pouvant excéder le 19 décembre 2008;

Les conditions de travail de monsieur Saint-Jean sont celles prévues aux lois
québécoises portant sur le sujet sauf la rémunération. Celle-ci est fixée à 19 \$
sur une base horaire.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur
les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-145-08 Embauche d'animateurs en chef
au Service des loisirs (postes
contractuels)**

ATTENDU QUE les postes d'animateurs en chef sont prévus au budget du
Service des loisirs;

ATTENDU QUE la directrice adjointe du Service des loisirs a procédé à
l'évaluation des candidatures reçues;

ATTENDU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes*;

47408

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De conclure les contrats de travail requis avec les personnes dont les noms sont inscrits au tableau ci-dessous pour une période de 11 semaines, soit du 9 juin au 20 août 2008.

Noms	Écoles
Martin Ferland	Auclair
Isabelle Lévesque	Westwood Jr
Michael Daniel Bianco	Forest Hill Senior
Mélissa Leboeuf	À l'Orée-du-Bois

Les conditions de travail de ces personnes sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 12,50 \$ pour monsieur BIANCO et de 12,25 \$ pour mesdames LEBOEUF, LEVESQUE et monsieur FERLAND;
- [2.] la semaine normale de travail est de 40 heures, réparties selon les besoins du service et pouvant comprendre des heures de jour, de soir et de fin de semaine;

D'autoriser l'embauche de mesdames LEVESQUE et LEBOEUF et de messieurs BIANCO et FERLAND sur appel, pour la période du 14 mars 2008 au 8 juin 2008 et du 23 août 2008 au 27 mars 2009 afin de travailler comme personnes-ressources lors des activités de loisirs. À ces occasions, la rémunération horaire applicable sera de 9,75 \$.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**03-146-08 Embauche d'un
coordonnateur-animateur à la
« Maison des jeunes »**

ATTENDU la résolution 01-029-08 qui autorisait le recrutement d'un coordonnateur-animateur à la « Maison des jeunes »;

ATTENDU les recommandations de la direction du Service des loisirs;

47409

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De confirmer l'embauche de Madame CAROLINE PILON à titre de coordonnateur-animateur à la « Maison des jeunes » à compter du 12 mars 2008, et ce, pour une période indéterminée mais ne pouvant excéder le 13 mars 2009.;

Les conditions de travail de madame PILON sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet, sauf le salaire horaire lequel est fixé à 12,25 \$.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

11.1 REGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2 AVIS DE MOTION

03-147-08 Avis de motion du règlement numéro 790 décrétant les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, de construction d'un réseau d'égout sanitaire avec une station de pompage ainsi que des travaux de fondation d'une section de rue afin de desservir une portion du parc industriel et un emprunt de 2 300 000 \$

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 790. Ce dernier aura principalement pour objet :

- [1.] de décréter les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc;
- [2.] de décréter les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire avec un poste de pompage;
- [3.] de décréter les travaux de fondation d'une section de la rue du Parc-Industriel;
- [4.] d'autoriser un emprunt de 2 300 000 \$.

Cet avis de motion remplace celui donné à la séance du 5 février 2008 portant le numéro 02-091-08 et vise à compléter l'objet du règlement 790.

03-148-08 Avis de motion du règlement numéro 791 décrétant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet la division du territoire municipal en six districts électoraux.

47411

**03-149-08 Avis de motion du règlement
numéro 792 décrétant l'exécution
de travaux sur la rue du
Bordelais, entre les rues Stallion
et Yearling et un emprunt de
30 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur la rue du Bordelais, entre les rues Stallion et Yearling. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 30 000 \$ sera aussi décrété.

**03-150-08 Avis de motion du règlement
numéro 793 décrétant l'exécution
de travaux sur les rues des
Érables et des Feuillus et un
emprunt de 55 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues des Érables et des Feuillus. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 55 000 \$ sera aussi décrété.

47412

**03-151-08 Avis de motion du règlement
numéro 794 décrétant l'exécution
de travaux sur les rues des
Explorateurs, des Aventuriers,
des Voyageurs, du Défricheur et
de la Découverte et un emprunt
de 467 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues des Explorateurs, des Aventuriers, des Voyageurs, du Défricheur et de la Découverte. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 467 000 \$ sera aussi décrété.

**03-152-08 Avis de motion du règlement
numéro 795 décrétant l'exécution
de travaux sur les rues Hunt et
Westwood, et un emprunt de
90 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues Hunt et Westwood. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 90 000 \$ sera aussi décrété.

47413

**03-153-08 Avis de motion du règlement
numéro 796 décrétant l'exécution
de travaux sur la rue des
Bouleaux-Blancs, et un emprunt
de 155 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur la rue Bouleaux-Blancs. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 155 000 \$ sera aussi décrété.

**03-154-08 Avis de motion du règlement
numéro 797 décrétant l'exécution
de travaux sur la place Turcotte,
et un emprunt de 30 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur la place Turcotte. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 30 000 \$ sera aussi décrété.

47414

**03-155-08 Avis de motion du règlement
numéro 798 décrétant l'exécution
de travaux sur les rues de
Ramezay (partie), de Versailles
(partie), de Lafayette, de
Timberlay (partie), de
Rochebaron (partie) et de
Beauvoir, sur la place de Nantes,
et un emprunt de 276 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur les rues de Ramezay (partie), de Versailles (partie), de Lafayette, de Timberlay (partie), de Rochebaron (partie) et de Beauvoir ainsi que sur la place de Nantes. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 276 000 \$ sera aussi décrété.

**03-156-08 Avis de motion du règlement
numéro 799 décrétant l'exécution
de travaux sur la place du
Palefrenier et sur la rue
Sandmere entre la rue du
Bordelais et la place du Maréchal,
et un emprunt de 84 000 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de mise en forme de la fondation supérieure, de recouvrement bitumineux et de correction de fossés sur place du Palefrenier et sur la rue Sandmere entre la rue du Bordelais et la place du Maréchal. Principalement aux fins de l'exécution de ces travaux, un emprunt de 84 000 \$ sera aussi décrété.

03-157-08	Avis de motion du règlement numéro 800 modifiant le règlement numéro 636 autorisant la conclusion d'un nouveau contrat aux fins de gérer les cotisations des employés au régime de retraite
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 800 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 636 afin d'autoriser la conclusion d'un contrat de rente collective à la suite de la réécriture du contrat par DESJARDINS SECURITE FINANCIERE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE.

11.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. DEPOT DE DOCUMENTS

Le directeur général et greffier intérimaire dépose :

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 25 février 2008 dont le texte est joint en annexe C.

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 635 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe D

Procès-verbal de correction de la résolution numéro 02-057-08

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 02-057-08, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, joint en annexe E.

13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Levy	[1.] Signale que la neige nuit à la visibilité de la signalisation routière à certains endroits et demande si des employés sont affectés à la vérification de l'état de la signalisation sur le territoire de la Ville. [2.] Absence de parc dans le développement domiciliaire SandCastle.
Brigitte Asselin	Aucune question
Gaétan Aubé	
Paul Laflamme	
Paul Carzoli	

14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les vingt (20) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
C. Jolicoeur	[1.] Remise d'une lettre du COMITE D'ACTION DES CITOYENS EN SECURITE PUBLIQUE (CACSP) aux membres du conseil qui fait part de certaines préoccupations du comité concernant la sécurité.
Inaudible	[2.] Informations concernant la mise en place des mesures de « Traffic calming ». [3.] Précisions quant à la résolution 03-126-08 de la présente séance - Engagement du conseil à demander une affectation conservation à la Pinière dans le schéma de la MRC. [4.] Demande si la Ville a une réglementation ou si elle pourrait régler l'implantation de franchise commerciale.
N. Gauthier	[5.] Suite à un accident sur l'autoroute 20 au mois de février, la circulation a été déviée sur la rue Duhamel. Est-ce que le conseil pourrait intervenir auprès de la S.Q. pour éviter qu'une telle situation se reproduise?
N. Chevalier	[6.] Demande si le conseil a l'intention d'adopter une réglementation sur la chasse?

47417

	[7.] Remise de documents du CLUB AMICAL CHASSE ET PECHE DE SAINT-LAZARE concernant la chasse ainsi qu'une pétition demandant au conseil de ne pas adopter une réglementation sur la chasse.
M. L'Écuyer	[8.] Question à propos du texte du 2 ^e attendu de la résolution 02-057-08 de la séance du 5 février 2008. La Ville aurait plutôt acquis une servitude plutôt que la propriété du terrain.
G. Boudreau	[9.] Précisions concernant la résolution 03-111-08 de la présente séance - Annulation de constats. [10.] Remerciement adressé à M. Claude Jolicoeur pour son travail de modérateur du CACSP. [11.] Demande au conseil si le Directeur général et greffier intérimaire de la Ville sera présent aux prochaines séances du conseil? [12.] Remerciement aux bénévoles du CACSP qui en sont à leur 31 ^e campagne de prévention.
D. Martel	[13.] Souligne que les rues sont engorgées de neige et la largeur réduite de ces dernières nuit à la sécurité des citoyens. La Ville a-t-elle l'intention d'intervenir?
M. Sauvé	[14.] Il y a deux ans, une pétition avait été déposée afin de demander une réduction de la vitesse sur Côte Saint-Charles. Est-ce que des démarches ont été effectuées en ce sens?

15. LEVEE DE LA SEANCE

03-158-08 Levée de la séance

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

De lever la présente séance. Il est 21 h 50.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli
Maire

Pierre-Luc Gignac, avocat
Greffier adjoint intérimaire

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (22 984)